



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 19 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORDÉES DE LA RÉUSSITE : 200 000 BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF EN 2021-2022

À l'occasion de la semaine nationale des Cordées de la réussite, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, rappellent l'importance du dispositif des Cordées de la réussite qui font de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Les Cordées de la réussite sont également renforcées par les dispositifs des Cordées du service public.

L'objectif fixé par le président de la République le 8 septembre 2020 sera atteint durant l'année scolaire : **200 000 collégiens et lycéens seront bénéficiaires du dispositif** (80 000 en 2019). La dotation supplémentaire de 10 M€ dans le cadre du plan de relance contribue à la montée en charge du dispositif.

En cohérence avec les transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle, ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, les nouvelles Cordées de la réussite ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Elles participent à l'accompagnement continu et progressif des élèves en amont des choix d'orientation, qui permet de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

A la suite de la nouvelle impulsion donnée en 2020, l'intense mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, en dépit du contexte sanitaire, a permis d'une part d'étendre le dispositif à l'ensemble des territoires, notamment les zones rurales isolées et d'autre part de multiplier le nombre d'établissements encordés.

Plus de 800 Cordées de la réussite (contre environ 400 en 2019) développeront des partenariats entre 3 800 collèges et lycées environ et plus de 700 établissements d'enseignement supérieur têtes de cordée, afin d'élargir les horizons des élèves bénéficiaires et de leur présenter dans sa diversité l'offre de formation dans l'enseignement supérieur : filières courtes/longues, filières sélectives/non sélectives, statut étudiant/apprenti, universités, écoles, etc.

Pour faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur des lycéens qui ont bénéficié du dispositif durant leur année de 1^{ère} ou de terminale, les établissements d'enseignement supérieur présents sur Parcoursup peuvent prendre en compte cette caractéristique lors de l'examen et du classement des dossiers des candidats. Mise en œuvre depuis l'an dernier, cette procédure renforce l'attractivité des Cordées de la réussite et contribue à réduire les inégalités.

<https://www.education.gouv.fr/les-cordees-de-la-reussite-permettre-aux-eleves-de-batir-et-de-concretiser-un-projet-d-orientation-306210>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cordees-de-la-reussite-50906>

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr